

**2009/1630 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds d'initiatives locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 10/08/2009, p. 1410)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Il y a une demande de temps de parole, il faudrait essayer de hâter un peu le tempo !

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais faire court, parce que j'ai parlé de ce dossier avant la séance avec mon Collègue M. Lévêque. Je voulais effectivement intervenir sur la programmation « politique de la Ville » pour la prochaine année et M. l'Adjoint m'a expliqué que c'était quelque chose dont on allait prochainement discuter : il était en train de travailler sur ce dossier avec les Services de l'Etat, donc il m'a dit qu'on aurait ce débat au moment du mois d'octobre ou du mois de novembre.

Néanmoins j'en profite juste, puisque j'ai la parole, pour parler de deux points. Tout d'abord étant donné qu'on vote un certain nombre de subventions pour certaines structures de proximité, il y en a certaines qui concernent le 5<sup>e</sup> arrondissement. Donc je tiens à souligner le travail qui a été fait par ces structures-là, que ce soit le Centre Social du Point du Jour ou la MJC de Ménival, mais également par beaucoup d'autres structures financées par la Ville de Lyon et par l'Etat en matière de proximité, notamment d'animations pendant l'été. Ces actions sont très importantes pour un certain nombre de jeunes et de moins jeunes également qui n'ont pas la chance de pouvoir quitter Lyon durant l'été. Je pense notamment aux associations d'animations et de prévention qui ont fait un excellent travail pendant le mois de juillet et même le mois d'août pour emmener certains jeunes en mini camps. Ces animations, celles qui sont citées dans ce rapport, ont eu un grand succès, je pense tout particulièrement à Quartier Nomade.

Il y a un deuxième point dont je voudrais parler : la politique de la ville est liée à la rénovation urbaine et je me rappelle qu'il y a un an, lors du Conseil municipal d'octobre 2008, et cela me permet de faire un rapprochement avec ce qui a été abordé en début de discussion du Conseil municipal, j'avais questionné l'Opposition, M. Havard en particulier sur l'ANRU, qui était à l'époque encore débiteur de plusieurs millions d'euros vis-à-vis des bailleurs sociaux présents sur Lyon, que ce soit la SACVL, mais également l'OPAC du Grand Lyon, l'OPAC du Rhône.

Maintenant, le nouveau directeur général de l'ANRU, lors d'une récente visite générale à Lyon, a pris l'engagement d'accélérer le paiement des crédits aux bailleurs sociaux espérant qu'avec les mauvais actes, il n'y aura pas un trop grand écart.

Lors de ce Conseil d'octobre 2008, j'avais ainsi déclaré : *«Le nouveau directeur général de l'ANRU a, lors d'une récente visite à Lyon, pris l'engagement d'accélérer le paiement des crédits aux bailleurs sociaux : espérons que des mots aux actes, il n'y aura pas un trop grand écart ! ».*

Tout récemment, nous avons eu une discussion au Conseil d'Administration de la SACVL où certains membres de l'Opposition étaient présents, sur ces questions de l'ANRU et le Président Le Faou nous a confirmé que la SACVL était toujours dans l'attente des quelques deux millions d'euros et ce, depuis maintenant, je crois, M. Lévêque pourra le confirmer ou le préciser, depuis presque 2006 environ.

Donc, j'espère que les élus UMP qui ont des contacts avec les décideurs parisiens –le Gouvernement et les services de l'Etat- pourront enfin passer des paroles aux actes et je souhaite qu'ils aient auprès de l'ANRU la même pugnacité qu'ils avaient pour parler de la SACVL tout à l'heure. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)